



International Trade Canada



Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada

Le 22 juin 1993

Chers collègues:

Nous avons le plaisir de vous informer aujourd'hui de certains changements à l'organisation du Ministère visant à mieux concentrer ses activités sur les fonctions centrales que sont la politique étrangère, la politique commerciale, le développement du commerce et les services consulaires. Ils manifestent une fois de plus notre détermination à rendre le Service extérieur et le Ministère plus aptes à répondre efficacement à l'évolution de la situation au pays comme à l'étranger.

Comme vous le savez, nous encourageons depuis quelques années la discussion sur le nouveau rôle que doit assumer le Ministère et le Service extérieur. Les discussions résumées dans le document de Brockville (La gestion de l'avenir) portent en partie sur ce sujet. Cependant, nous ne nous sommes pas bornés à débattre de la question, nous avons également pris des mesures concrètes. En ce qui concerne le personnel, nous travaillons à la mise en oeuvre de la conversion au groupe GE, à la restructuration du groupe FS et à la création d'une nouvelle filière gestion/affaires consulaires. Nous avons mis sur pied un nouveau centre de formation, l'Institut canadien du Service extérieur, et travaillons depuis un certain temps à la mise en place de nouvelles technologies destinées à tout le Ministère, à savoir SIGNET, MITNET et les services d'information améliorés de la bibliothèque.

Les mesures que nous prenons aujourd'hui vont nous permettre de créer des structures plus simples et plus efficaces pour nos fonctions de développement du commerce, de politique commerciale et économique et de formulation des politiques en général.

Le Secteur de la promotion du commerce international (anciennement Secteur de l'expansion du commerce) pourra mieux répondre aux besoins du secteur privé grâce à l'intégration des fonctions de planification et de consultation au sein du Secteur. Ce dernier aura une plus grande capacité à élaborer des instruments commerciaux - qui devront aider les entreprises canadiennes à grandir sur les marchés internationaux - et à établir des priorités.

Le Secteur de la politique commerciale et une partie de la Direction générale de la politique commerciale et économique des États-Unis seront fusionnés pour former le nouveau Secteur de la politique économique et commerciale, où seront regroupées politique commerciale et politique économique. Ce nouveau Secteur appuiera les fonctions de gestion des relations commerciales des secteurs géographiques. Le Secteur des États-Unis, quant à lui, continuera d'assurer la gestion courante des relations commerciales avec les États-Unis. Des rapports hiérarchiques souples permettront de tirer le plus grand avantage possible des changements apportés.